Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 77 (1948)

Heft: 11

Rubrik: Le Grand Conseil dans nos cantons romands et voisins

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le Grand Conseil dans nos cantons romands et voisins

1. Le Grand Conseil vaudois

Il est élu pour quatre ans par le peuple, à raison de un député pour 450 citoyens inscrits. 203 députés — deux sessions ordinaires.

Pour y être éligible, l'âge minimum est 20 ans.

Conseil d'Etat: 7 membres élus par le peuple pour quatre ans.

Il nomme lui-même, pour un an, son président et son vice-président.

2. Le Grand Conseil bernois

Elu pour quatre ans par le peuple à raison de un député pour 4000 âmes. Nombre : 224 députés. Age minimum pour y être élu : 25 ans. Conseil d'Etat : neuf membres élus pour quatre ans par le peuple.

3. Le Grand Conseil neuchâtelois

Compte 104 députés élus pour trois ans par le peuple, à raison de un député pour 1200 âmes de population totale. La fraction au-dessus de 600 a droit à un député. Age minimum pour être élu : 25 ans.

Conseil d'Etat : cinq membres élus pour trois ans par le peuple. Il élit lui-même ses présidents.

4. Le Grand Conseil valaisan

Comprend 109 députés élus par le peuple pour quatre ans.

Pour y être candidat, âge minimum, 20 ans.

Le Conseil d'Etat élu pour trois ans, par le peuple, élit aussi lui-même ses présidents.

5. Le Grand Conseil genevois

Est élu par le peuple pour trois ans ; composé de un député pour 1200 âmes. Age minimum : 25 ans.

Le Conseil d'Etat, formé de sept membres élus par le peuple, pour trois ans, élit de même ses présidents pour une année.

* *

S'il est doux de mourir pour sa patrie, il ne l'est pas moins de vivre pour elle, de lui consacrer son temps, ses forces et le meilleur de son cœur (J. Michelet).

A. Carrel.